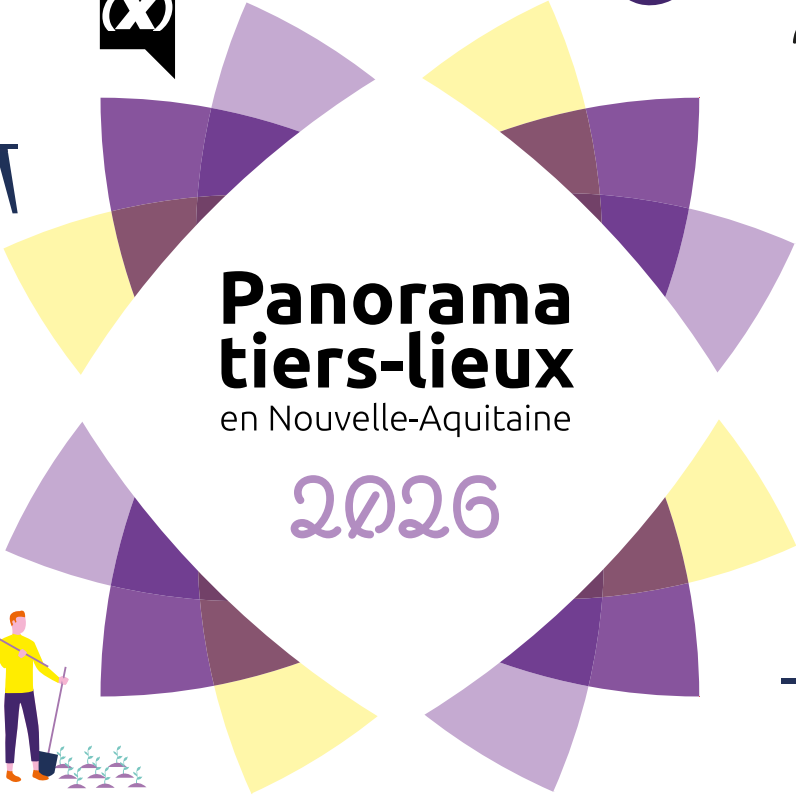




Panorama tiers-lieux

en Nouvelle-Aquitaine

2026

Données issues de l'enquête 2026
provenant de 118 tiers-lieux néo-aquitains
(basées sur l'activité de l'année 2025)





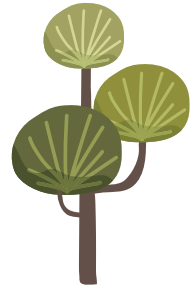
Panorama tiers-lieux

en Nouvelle-Aquitaine

2026

Sommaire

- › P6. Préambule
- › P9. Intentions et méthodologie
- › **P10.**
Des lieux **à côté de chez vous**
- › **P14.**
Des lieux **d'accueil**
- › **P16.**
Des lieux **pour les travailleur-se-s**
- › **P20.**
Des lieux **pour les habitant-e-s**
- › **P26.**
Des lieux **par les habitant-e-s**
- › **P32.**
Des lieux **aux multiples richesses humaines**
- › **P36.**
Des lieux **d'activités** marchandes et/ou non marchandes
- › **P44.**
Des lieux **en lien avec les partenaires locaux**
- › **P48.**
Des lieux **en développement**
- › **P50.**
Des lieux qui font **réseau**
- › P51. Glossaire
- › P52. Les activités de la Coopérative Tiers-Lieux
- › P54. Actions de la Région et de la Coopérative Tiers-Lieux



Panorama des tiers-lieux

Préambule

Depuis 14 ans, la Coopérative Tiers-Lieux, soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, impulse, soutient et déploie la dynamique tiers-lieu en région et au-delà !

Mais, c'est quoi un tiers-lieu ? À quoi ça sert ?

Un tiers-lieu est l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un contrat social qui se décompose à travers trois dimensions* :

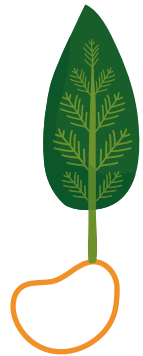
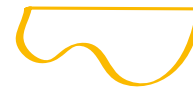
- › **Un parcours d'émancipation individuelle**
- › **Une dynamique collective**
- › **Une démarche motivée par l'intérêt général**

Les tiers-lieux doivent permettre à chacun et collectivement, de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui.

Ce sont des projets structurants de territoires, qui (re)dynamisent un quartier, un village. Ces espaces sont conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale.

Chaque tiers-lieu est différent : il est à l'image du collectif qui le porte. Ouvert à tous·tes, il est inclusif ; hybride, il est le siège d'inventivité et de créativité, de réunions et d'échanges, riches et joyeux !

* Définition issue des Cahiers du Labo - 2e édition, revue et augmentée, Coopérative Tiers-Lieux.



Bienvenu dans ce panorama

Qui va vous permettre de :

- › Toucher du doigt la grande variété de ces espaces qui réinventent le faire ensemble en Nouvelle-Aquitaine.
- › Illustrer les différents sujets embrassés par les tiers-lieux : la convivialité, le rapport au travail, l'apprentissage, la culture, l'agriculture...
- › Éventuellement, vous inspirer pour déployer, à votre tour, une dynamique similaire dans votre territoire !

Toutes les personnes qui font vivre les tiers-lieux invitent à expérimenter de nouvelles façons d'habiter, se nourrir, travailler, se cultiver... bref, vivre ensemble dans un territoire.

*En vous souhaitant une belle exploration
et de belles découvertes !*



Pour en savoir + sur les tiers-lieux :

<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definition>

Pour aller à l'essentiel, accéder à la version synthétique :

<https://cutt.ly/xyvIA0oG>

Intentions et méthodologie

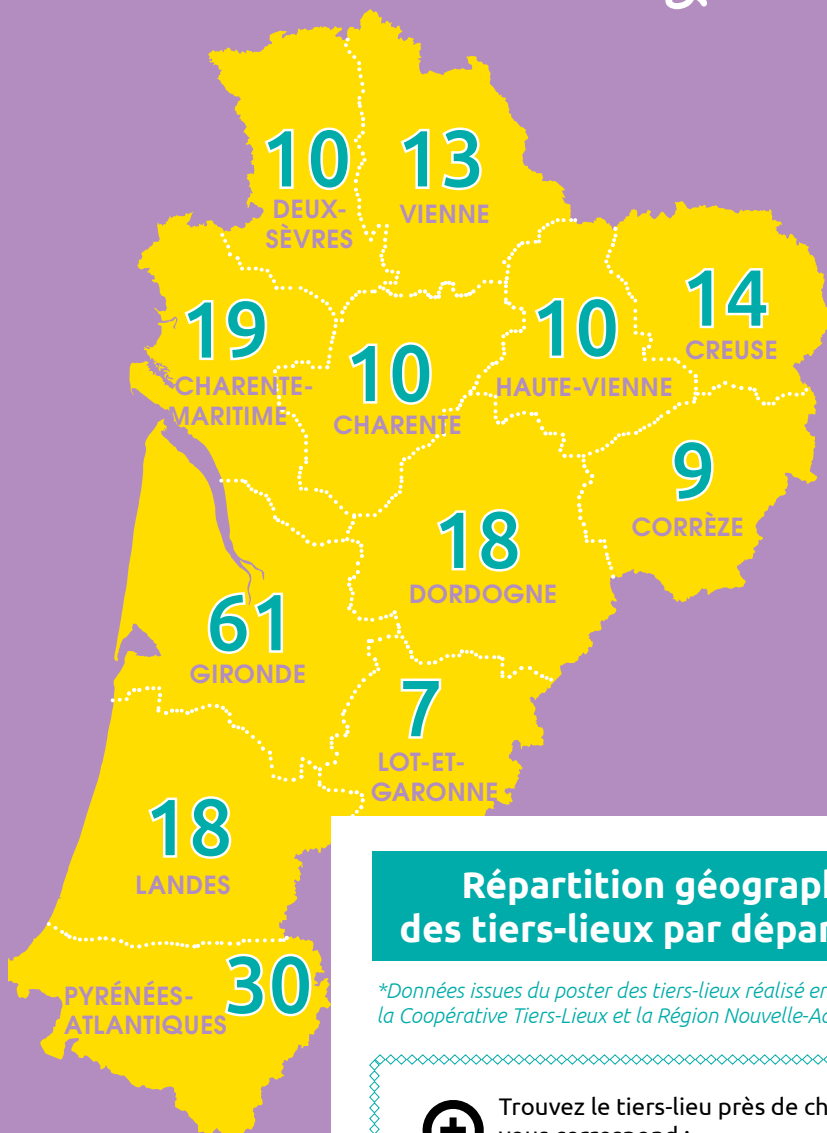
Afin de donner à voir et mieux comprendre la dynamique existante et émergente, nous réalisons tous les deux ans une grande enquête auprès des tiers-lieux de la région.

Tous les chiffres présentés résultent de la grande enquête nationale réalisée en 2026 par France Tiers-Lieux, l'Association nationale des Tiers-Lieux, les réseaux régionaux (dont la Coopérative Tiers-Lieux) et plusieurs partenaires nationaux. Ces données chiffrées sont de l'ordre du déclaratif. Vous trouverez dans les infographies ci-jointes une synthèse des résultats pour la Nouvelle-Aquitaine.

Les données présentées reposent sur les réponses de 118 tiers-lieux, parmi les 219 tiers-lieux ouverts au 1er janvier 2026. Elles portent sur leur activité au cours de l'année 2025 (et/ou 2024).

Concernant la donnée "Répartition des lieux" en p. 12 et 13 : la récolte de données est basée sur la donnée initiale de répartition des lieux selon la grille de densité à sept niveaux de l'INSEE. Au sein des communes rurales, la grille distingue trois "sous-niveaux" : les "bourgs ruraux", le "rural à habitat dispersé" et le "rural à habitat très dispersé". Pour les besoins du Panorama, nous avons retenu une lecture élargie du milieu rural en y intégrant les tiers-lieux situés dans les "petites villes", considérant que leurs réalités de vie et d'accès aux services sur ces territoires sont assez similaires.

Des lieux à côté de chez vous



Répartition géographique des tiers-lieux par département*

**Données issues du poster des tiers-lieux réalisé en janvier 2026 par la Coopérative Tiers-Lieux et la Région Nouvelle-Aquitaine*



Trouvez le tiers-lieu près de chez vous qui vous correspond :

<https://coop.tierslieux.net/carte>



Avec plus de **219 tiers-lieux répartis** sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, il y a de fortes chances qu'un tiers-lieu se trouve à proximité de chez vous. Cette dynamique est particulièrement marquée en milieu rural, où sont implantés 66% des tiers-lieux. Une répartition qui témoigne de la capacité des territoires ruraux à faire émerger des projets collectifs répondant aux besoins locaux, grâce à l'engagement et à la coopération de leurs acteur-ices.

La répartition des tiers-lieux reste toutefois inégale selon les départements. Si la Gironde concentre une part importante des structures, d'autres territoires, comme le Lot-et-Garonne ou la Corrèze, en comptent moins. Malgré plusieurs années d'accompagnement et de soutien à l'émergence de projets, ces écarts persistent. Ils interrogent les conditions qui favorisent l'apparition et la pérennisation des tiers-lieux : dynamiques locales, réseaux d'acteur-ices, densité de population, besoins exprimés ou encore existence d'autres formes de coopération répondant déjà aux attentes des habitant-e-s.



66%
des tiers-lieux
sont implantés
en milieu rural

Des lieux à côté de chez vous



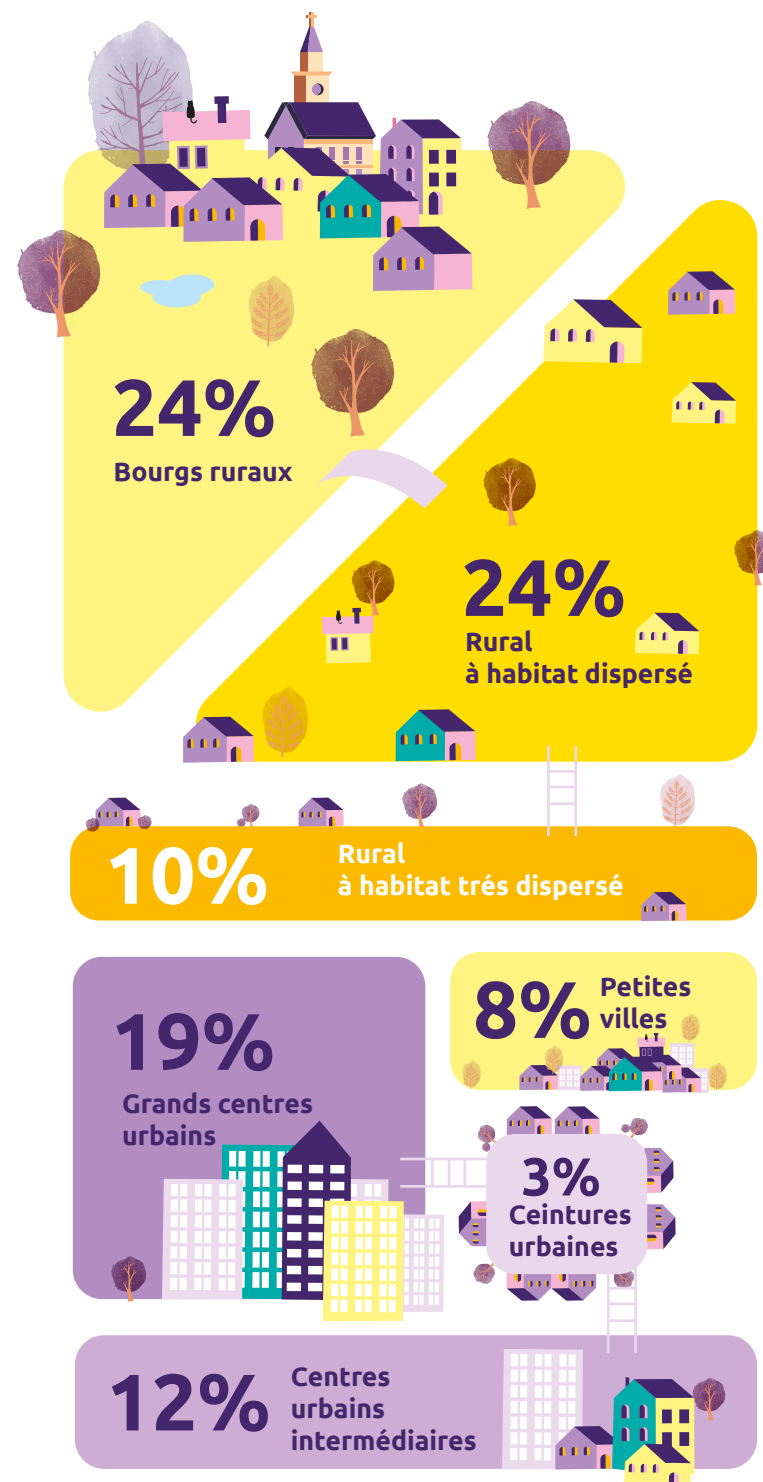
Répartition des lieux

La répartition des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine témoigne d'un ancrage territorial singulier.

Si les grands **centres urbains** demeurent des espaces propices à leur développement (19%), la **majorité des tiers-lieux (66%) est implantée dans des territoires ruraux***, où ils répondent à des enjeux de proximité, de coopération et d'accès aux services.

À l'inverse, les ceintures urbaines restent peu représentées (3%). Cette situation laisse penser que les tiers-lieux trouvent davantage leur place dans des territoires où ils viennent combler un besoin de mise en réseau, de mutualisation ou de services de proximité, que dans les espaces périurbains, déjà largement connectés aux équipements et services des pôles urbains voisins.

Concernant la donnée "Répartition des lieux" : La récolte de données est basée sur la donnée initiale de répartition des lieux selon la grille de densité à sept niveaux de l'INSEE. Au sein des communes rurales, la grille distingue trois "sous-niveaux" : les "bourgs ruraux", le "rural à habitat dispersé" et le "rural à habitat très dispersé". Pour les besoins du Panorama, nous avons retenu une lecture élargie du milieu rural en y intégrant les tiers-lieux situés dans les "petites villes", considérant que leurs réalités de vie et d'accès aux services sur ces territoires sont assez similaires.



Des lieux d'accueil

Les publics utilisateur·rice·s*

Principaux profils par ordre d'importance, liste non exhaustive

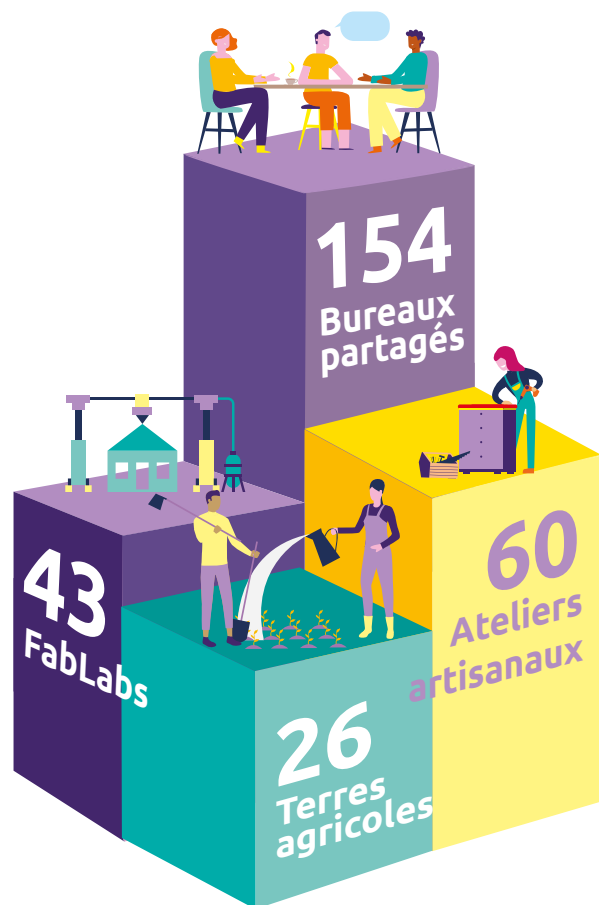


Qui utilise ces tiers-lieux ?

Les tiers-lieux accueillent avant tout des actif·ves, travailleur·euses indépendant·es et salarié·es en tête, ce qui **confirme leur rôle de lieux de travail, de coopération et de services ouverts à tous·tes**. Ils jouent également un rôle important dans les parcours professionnels en accueillant de nombreux demandeurs d'emploi et personnes en reconversion. Enfin, la présence de publics plus éloignés de l'emploi ou confrontés à des situations de vulnérabilité témoigne de leur capacité à créer des espaces inclusifs, où la mixité des profils favorise les apprentissages, les rencontres et les opportunités.

Cette photographie ne doit toutefois pas masquer une autre réalité essentielle : les tiers-lieux ne vivent pas uniquement au rythme du travail. Ils sont aussi des lieux de vie, de sociabilité et de convivialité, où se côtoient habitant·es, bénévoles, associations et collectifs autour d'activités culturelles, citoyennes, artisanales ou festives. **C'est précisément cette hybridation des usages et des publics qui fait la singularité des tiers-lieux, en créant des espaces ouverts où les frontières entre vie professionnelle, engagement citoyen et vie locale s'estompent.**

Des lieux pour les travailleur·se·s



Les types d'espaces de travail partagés*

**Données issues de la cartographie de la Coopérative Tiers-Lieux de janvier 2026.*



Comment les tiers-lieux réinventent-ils les manières de travailler ?

À mi-chemin entre le domicile et le lieu de travail, les tiers-lieux répondent à une aspiration croissante : pouvoir travailler autrement, près de chez soi, tout en conciliant qualité de vie, coopération et ancrage territorial.

Historiquement développés autour des bureaux partagés et du coworking, ils se sont progressivement ouverts aux activités artisanales et productives grâce aux ateliers partagés et aux FabLabs, avant de s'étendre plus récemment au monde agricole avec les tiers-lieux nourriciers.

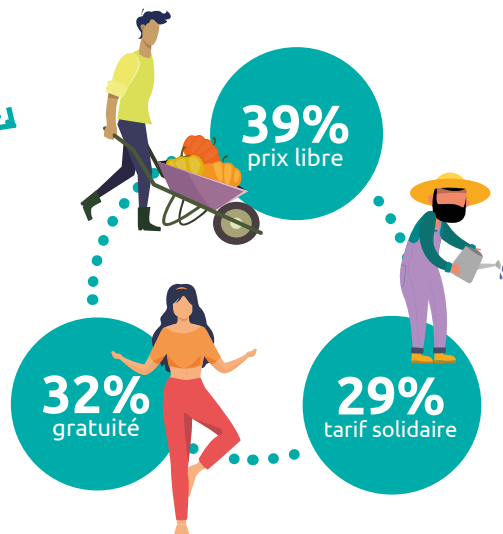
Cette diversité se traduit par une **forte hybridation des usages** : 42% des tiers-lieux combinent plusieurs espaces de travail, associant par exemple bureaux, ateliers, FabLabs ou espaces agricoles. En favorisant les rencontres entre métiers, savoir-faire et secteurs d'activité, **ils créent des conditions propices à la coopération, à l'innovation et à l'émergence de projets collectifs.**

Des lieux pour les travailleur·e·s



77%

des tiers-lieux
proposent
une tarification
adaptée



Quelle est l'accessibilité tarifaire des espaces de travail partagés ?

Au total, **77% des tiers-lieux proposent une tarification adaptée** : entre prix libre (39%), gratuité (32%) et tarification solidaire (29%). **Cette diversité traduit une volonté d'ouvrir largement l'accès aux espaces et aux ressources, indépendamment des capacités financières des usager·ère·s.**

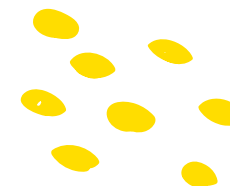
Cette logique d'ouverture s'accompagne également d'une grande **flexibilité d'usage** : 69% des tiers-lieux proposent des offres sans engagement, favorisant des pratiques ponctuelles, exploratoires ou hybrides.

Pour les espaces de travail (bureaux, coworking), les modalités de contribution sont plus classiques : participation aux frais, adhésion ou échange de services constituent les principaux modèles. Ce fonctionnement illustre **l'équilibre propre aux tiers-lieux entre accessibilité, viabilité économique et implication des usager·ère·s dans la vie du lieu.**



Quel est le coût mensuel moyen d'un bureau ?

Le coût mensuel moyen d'un bureau partagé s'établit à 181€, contre 164€ en 2023. Cette hausse s'inscrit dans un contexte **d'inflation** et d'augmentation générale des coûts de fonctionnement (énergie, loyers, assurances, etc.), auxquels les tiers-lieux n'échappent pas. Malgré cette évolution, **les espaces de coworking proposés par les tiers-lieux demeurent des solutions de travail accessibles**, souvent complétées par des offres flexibles et des tarifications adaptées aux situations de chacun.



Coût mensuel moyen
d'un bureau

2025

181€

en moyenne
par personne en
Nouvelle-Aquitaine

2023

164€

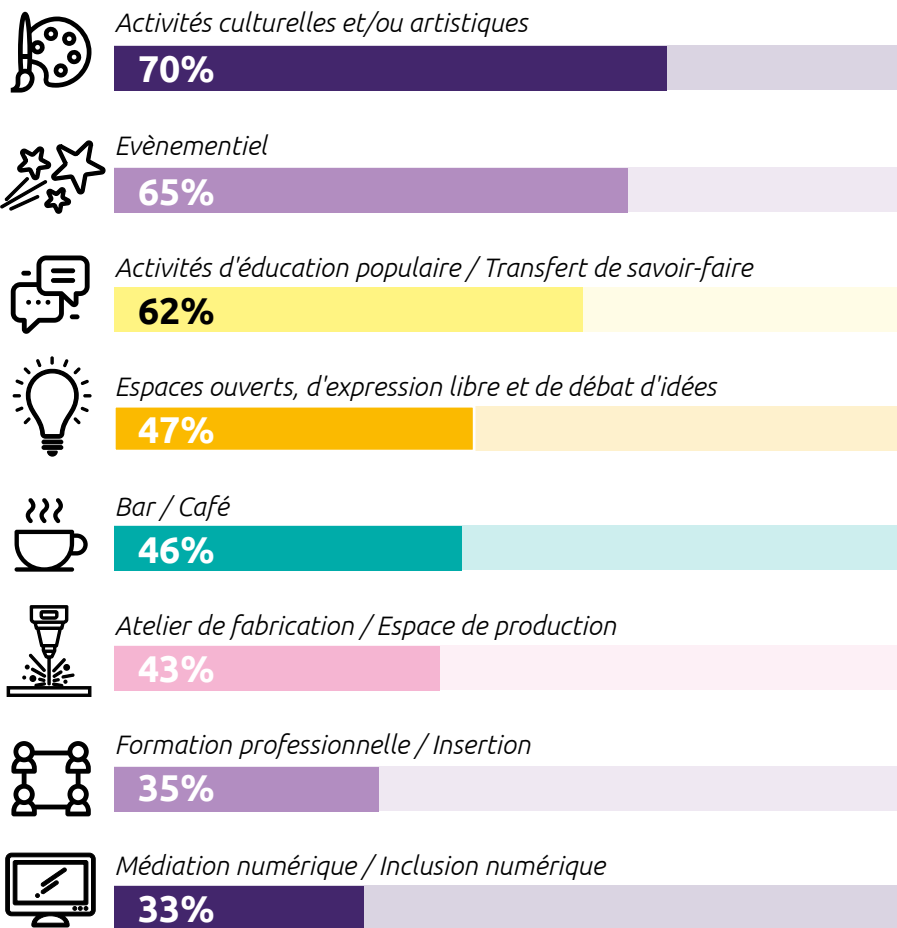
en moyenne
par personne en
Nouvelle-Aquitaine



Des lieux pour les habitant·e·s

Les activités et services*

**Par ordre d'importance / % des lieux proposant ces activités et services*



Quels sont les activités et services proposés par les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine déploient une forte diversité d'activités à destination des habitant·e·s. La dimension culturelle et artistique y est particulièrement présente, suivie des animations socio-culturelles et de l'événementiel, confirmant leur rôle dans l'animation de la vie locale et la diffusion culturelle de proximité.

Ils constituent également des espaces d'apprentissage et de transmission, avec 61% des structures engagées dans des démarches d'éducation populaire ou de partage de savoir-faire. Cette dimension traduit une approche horizontale de la connaissance, fondée sur l'expérimentation et l'échange entre pairs.

Enfin, près de la moitié des tiers-lieux proposent des espaces de débat et d'expression citoyenne ainsi que des lieux de convivialité comme des cafés ou bars, renforçant leur **rôle de lieux de sociabilité** et d'ancrage dans la vie quotidienne des habitant·e·s.

Des lieux pour les habitant.e.s

Quels équipements pouvez-vous retrouver dans les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine ?

Les tiers-lieux permettent un accès à des équipements du plus sophistiqué au plus quotidien.

Les équipements*

* par ordre d'importance

Salles de travail, bureaux et open spaces

Équipements bureautiques

Équipements liés à la pratique artistique, diffusion, production

Équipements liés aux événements grand public

Équipements de jardinage et bricolage

Équipements de production artisanale

Équipements pour la formation

Équipements numériques

Équipements liés à la production alimentaire

Équipements liés à l'enfance

Équipements sportifs

Habitats légers et hébergements



79%
des tiers-lieux
déclarent avoir fait
évoluer le projet
de leur structure depuis leur création



Les projets ont-ils évolué depuis leur création ?

Les tiers-lieux sont des projets vivants, qui se construisent dans le temps au contact de leurs usagers, de leurs partenaires et des réalités de leur territoire. Cette capacité d'adaptation apparaît comme l'une de leurs caractéristiques majeures : 79% des tiers-lieux déclarent avoir fait évoluer leur projet depuis leur création.

Ces évolutions sont le plus souvent menées collectivement, en associant les instances de gouvernance et les utilisateur-riche-s du lieu. Elles traduisent une manière de concevoir le projet comme un processus ouvert, capable d'intégrer de nouveaux besoins, de nouvelles envies ou de nouvelles opportunités. Loin de remettre en cause leur identité, **cette évolution permanente constitue l'une des forces des tiers-lieux**. Elle leur permet de rester en prise avec les transformations sociales, économiques et environnementales de leur territoire, tout en renforçant l'implication de celles et ceux qui les font vivre au quotidien.



Des lieux pour les habitant·e·s

Quelles sont les problématiques sociales dont s'emparent les tiers-lieux ?

Au-delà des activités qu'ils proposent, **les tiers-lieux s'impliquent de plus en plus dans les enjeux sociaux qui traversent leur territoire**. Ainsi, 69% d'entre eux déclarent agir sur une ou plusieurs problématiques sociales, en fonction des besoins exprimés par leurs publics et des partenariats qu'ils développent localement.

Les thématiques les plus fréquemment abordées concernent la citoyenneté (22%) et la parentalité (20%), illustrant le rôle des tiers-lieux comme espaces de participation, d'entraide et de renforcement du lien social. D'autres enjeux, tels que les inégalités de genre, l'exclusion générationnelle, la précarité, le handicap ou encore l'accès aux droits, sont également investis.

Cette fonction sociale est d'ailleurs de plus en plus reconnue par les partenaires institutionnels. 18% des tiers-lieux disposent désormais d'un agrément EVS¹ "Espace de Vie Sociale", contre 10% en 2023 et 6% en 2019. Cette progression confirme la place grandissante qu'occupent les tiers-lieux dans **l'animation de la vie locale, le développement du pouvoir d'agir des habitant·e·s et le renforcement des solidarités de proximité**.

EN 2025

18%
des tiers-lieux
disposent
d'un agrément
"Espace de Vie
Sociale"

10%
en 2023

6%
en 2019

ESPACE DE VIE
SOCIALE

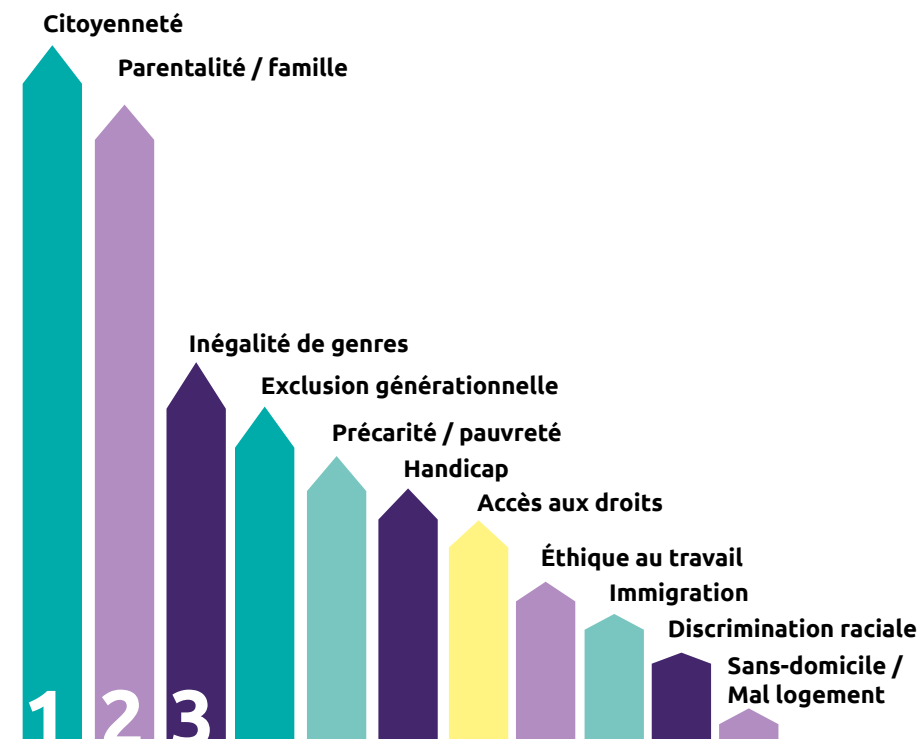
¹ Cf. "Glossaire" page 51.

69%

des tiers-lieux
ont travaillé sur des
problématiques sociales
de leurs publics

Problématiques sociales travaillées*

* par ordre d'importance



Des lieux par les habitant·e·s

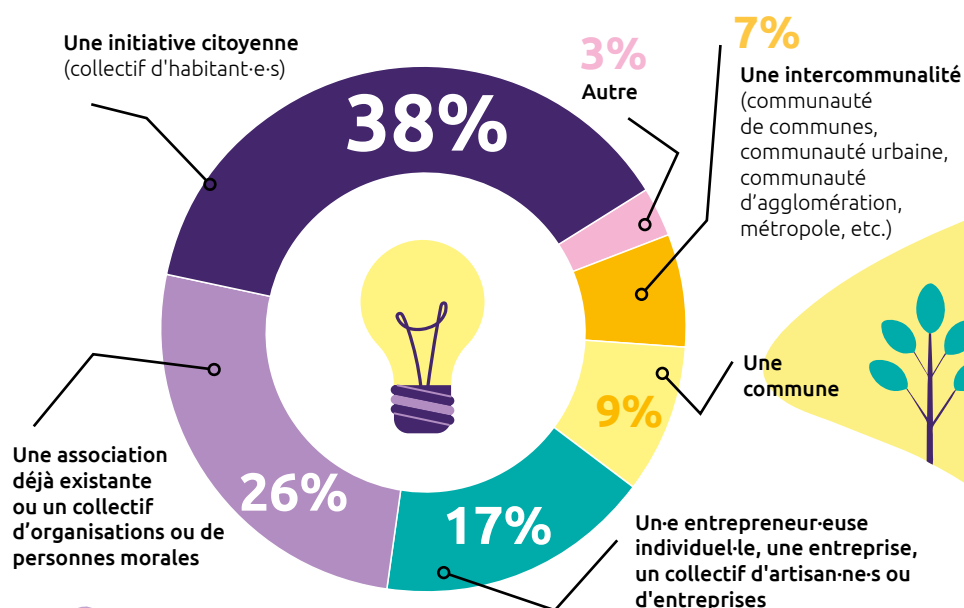
Quels sont les statuts juridiques choisis par les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine sont avant tout le fruit d'initiatives citoyennes.

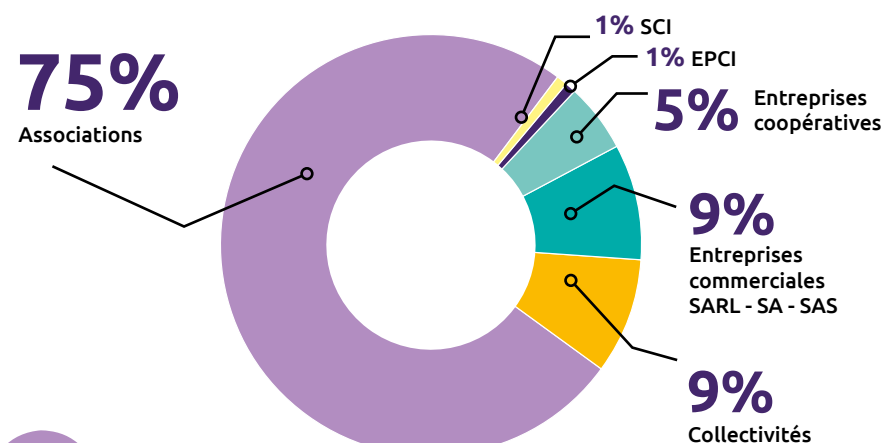
Les collectivités occupent également une place importante dans cette dynamique, en étant parfois à l'origine de projets ou en rejoignant des initiatives existantes.

L'origine entrepreneuriale d'une partie des tiers-lieux montre **que la recherche d'un modèle économique et la poursuite d'une utilité sociale ne sont pas incompatibles**. Si leur projet naît parfois d'une initiative économique, il s'enrichit généralement d'une dynamique collective et d'une ouverture à d'autres acteur·rice·s du territoire.

Types d'initiatives ayant mené à la création



Types de structure gestionnaire



Les chemins qui mènent à la création d'un tiers-lieu sont multiples, mais les projets convergent majoritairement vers un modèle associatif. Avec 75% des structures, il confirme **l'ancrage citoyen et collectif de ces projets**, souvent construits autour d'une logique d'intérêt général, de participation des habitant·e·s et de coopération entre acteur·rice·s du territoire.

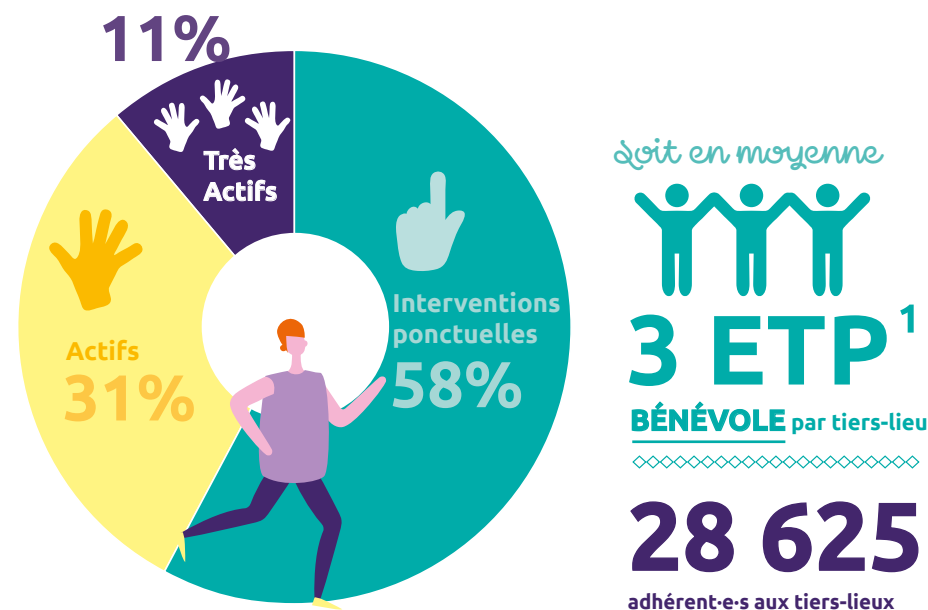
« Les tiers-lieux, faites-les vous-mêmes ! »

Des lieux par les habitant·e·s

Comment les utilisateur·rice·s des tiers-lieux participent à la construction du projet collectif ?



Engagement des bénévoles en tiers-lieu



Les tiers-lieux se distinguent par la place laissée à l'initiative de leurs utilisateur·rice·s. Dans 99% des tiers-lieux, chacun·e peut proposer un projet, une activité ou une nouvelle manière de faire vivre le lieu, permettant aux utilisateur·rice·s d'être aussi des contributeur·rice·s.

Cette dynamique se retrouve dans le fonctionnement quotidien : 67% des tiers-lieux gèrent collectivement leur accueil (dont 35% alternativement par le·s salarié·e·s et les bénévoles), faisant de ce moment clé de la vie du lieu une **responsabilité partagée**. L'accueil devient ainsi bien plus qu'une fonction logistique : il participe à l'animation de la communauté et favorise l'intégration des nouveaux venus.

Cette implication repose également sur un **engagement bénévole important**. En moyenne, chaque tiers-lieu mobilise l'équivalent de 3 ETP¹ bénévoles, qu'il s'agisse d'interventions ponctuelles (58%), d'un engagement régulier (31%) ou très actif (11%).

¹ Cf. "Glossaire" page 51.

Des lieux

par les habitant·e·s

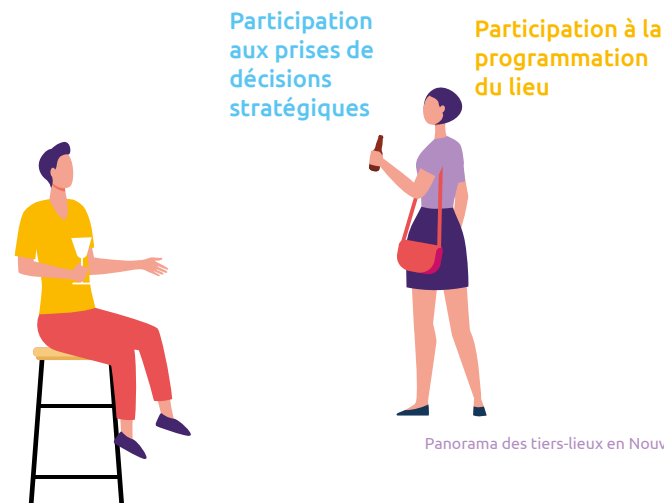
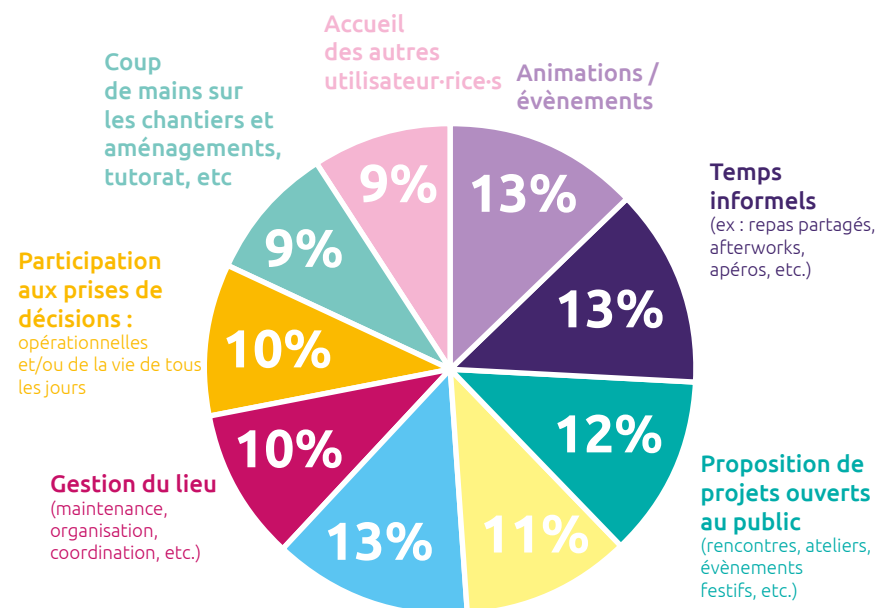
Comment les utilisateur·rice·s des tiers-lieux participent à la construction du projet collectif ?

L'un des principes fondateurs des tiers-lieux repose sur le **volontariat et l'engagement des usagè·r·e·s** pour faire vivre et évoluer le projet collectif. Chacun·e peut contribuer à la hauteur de ses disponibilités, de ses compétences et de ses envies.

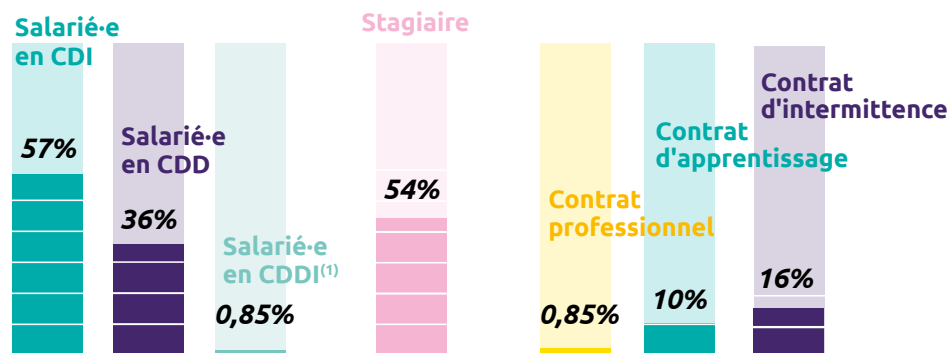
Cette participation prend des formes très variées, qui dépassent largement les seules instances de gouvernance : elle s'exprime dans l'animation de la vie du lieu, l'organisation d'événements, la proposition de projets, la gestion du quotidien ou encore l'accueil des autres usagè·r·e·s. Elle passe aussi par une part importante de temps informels, qui jouent un rôle essentiel dans la dynamique du lieu et la création de liens entre les personnes.



La participation des bénévoles



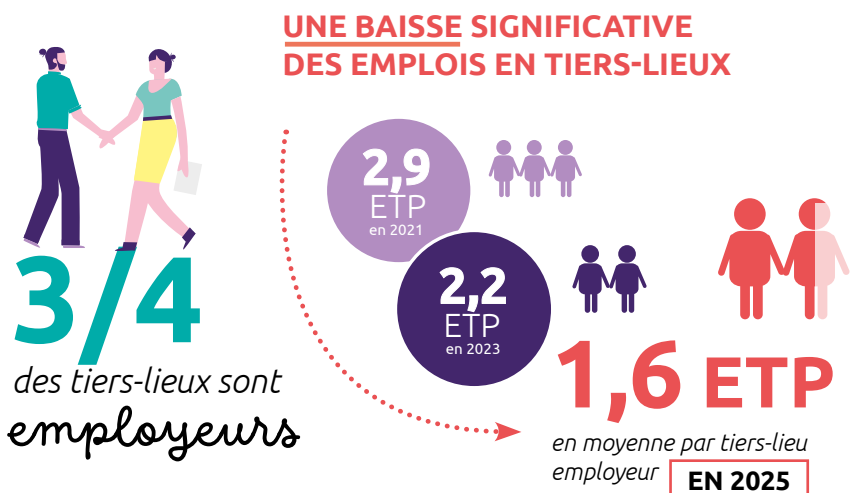
Des lieux aux multiples richesses humaines



⁽¹⁾ Salarié-e en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) ou personne rémunérée en droits d'auteurs

*% de tiers-lieux ayant recours à ce type de RH

L'emploi dans les tiers-lieux*



Quels types de ressources humaines œuvrent pour faire tourner les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux reposent sur une organisation humaine profondément hybride, qui **combine engagement bénévole (3 ETP de bénévolat) et ressources salariées (1,6 ETP de salariat)**. Dans 31% des cas, la gestion et l'animation sont assurées exclusivement par des bénévoles. Ce chiffre rappelle à quel point une partie du réseau repose encore sur des collectifs très engagés, qui tiennent les lieux au quotidien avec **peu ou pas de moyens dédiés**.

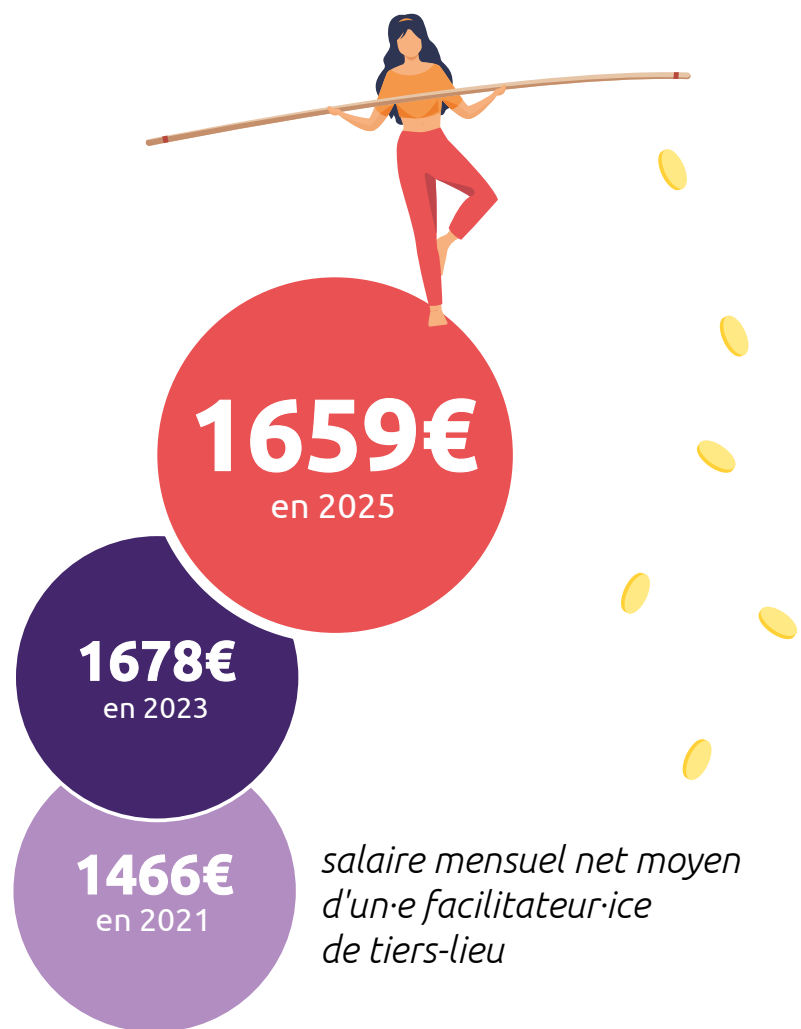
Pour autant, la dynamique de professionnalisation reste bien réelle : 73% des tiers-lieux sont employeurs, avec une majorité de CDI (57%), même si le recours aux CDD augmente (36% contre 28% en 2023). Les métiers mobilisés traduisent **l'élargissement des compétences nécessaires au fonctionnement des lieux** (par ordre d'importance) : facilitateur-riche, coordinateur-riche, chargé-e de communication, chargé-e de programmation et de la vie du lieu, assistant-e / responsable administratif et financier, directeur-ice / gérant-e, médiateur-ice (numérique, culturel ou autre), régisseur-reuse...

Mais l'évolution la plus préoccupante est ailleurs. Le nombre moyen d'Équivalents Temps Plein (ETP) par tiers-lieu chute fortement : de 2,9 en 2022 à 2,2 en 2023, puis 1,6 aujourd'hui. **En quatre années, les équipes ont presque été divisées par deux**. Cette baisse n'est pas un ajustement technique : elle dit quelque chose de très concret sur la **fragilisation du secteur**. Moins de moyens, moins de temps pour animer, coordonner, accompagner les projets, et donc plus de pression sur les équipes en place et sur les bénévoles qui compensent.

Dans le même temps, les tiers-lieux continuent de fonctionner en mobilisant une pluralité de ressources : stagiaires, apprenti-e-s, intermittent-e-s. Cette diversité témoigne d'une capacité d'adaptation, mais elle ne masque pas la tendance de fond : les tiers-lieux sont aujourd'hui pris dans une **tension forte** entre ambitions sociales et culturelles élevées, et contraction progressive des moyens qui leur permettent de les tenir dans la durée.

Des lieux

aux multiples richesses humaines



Quel est le niveau de salaire dans les tiers-lieux ?

Le niveau de rémunération des facilitateur-ices de tiers-lieux reste globalement stable en apparence, avec un salaire net mensuel moyen de 1 659€ cette année, contre 1 678€ en 2023 et 1 466€ en 2021. On observe donc **une progression sur le temps long, mais très limitée et surtout largement neutralisée par les dynamiques inflationnistes.**

Autrement dit, si les rémunérations ont légèrement augmenté en valeur nominale depuis 2021, le pouvoir d'achat réel, lui, n'a probablement pas suivi la même trajectoire. Cette stagnation interroge la capacité du secteur à reconnaître et à stabiliser les compétences de coordination, d'animation et de gestion de projets qui sont pourtant devenues centrales dans le fonctionnement des tiers-lieux.

Ce niveau de rémunération traduit une tension persistante entre la montée en professionnalisation du secteur et les moyens économiques disponibles pour la soutenir.

Des lieux d'activités

marchandes et/ou non marchandes



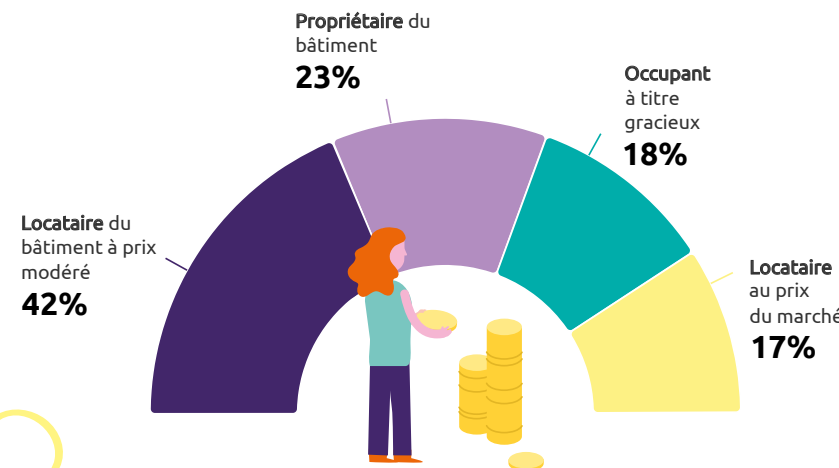
Hébergements des tiers-lieux

Comment sont hébergés les tiers-lieux ?

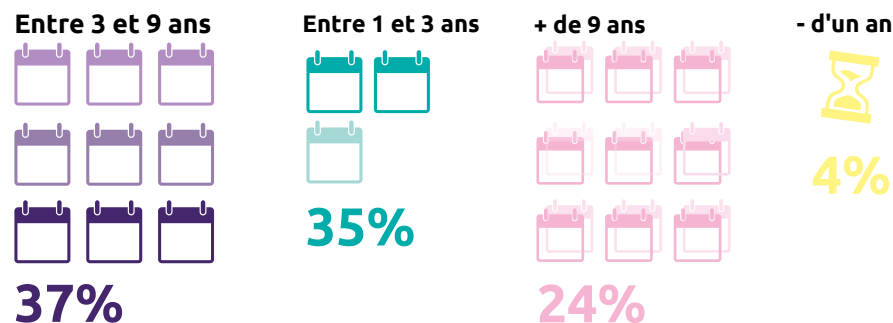
En Nouvelle-Aquitaine, **59% des tiers-lieux sont locataires** du bâtiment qu'ils occupent, dont 42% à prix modéré (contre 32% en 2023) et 17% au prix du marché.

Si les **communes jouent un rôle majeur dans l'accès aux bâtiments (pour 39% des tiers-lieux locataires)**, les propriétaires privés apparaissent également comme des partenaires incontournables (ils concernent 38% des tiers-lieux locataires).

Pour autant, la question de la **sécurisation foncière demeure centrale**. Si une partie des tiers-lieux bénéficie désormais de baux de longue durée (24% de plus de 9 ans), beaucoup évoluent encore dans des cadres contractuels de quelques années seulement ou sous des formes d'occupation plus précaires (35% ont un bail entre 1 et 3 ans et 4% on un bail de moins d'1 an). Or, **faire vivre un tiers-lieu demande du temps** : investir un bâtiment, fédérer une communauté, développer des activités et consolider un modèle économique s'inscrivent dans le temps long. La stabilité foncière apparaît ainsi comme une condition essentielle de la pérennité des projets.



Durée de bail



Des lieux d'activités

marchandes et/ou non marchandes



Quelles sont les activités qui génèrent les produits ?

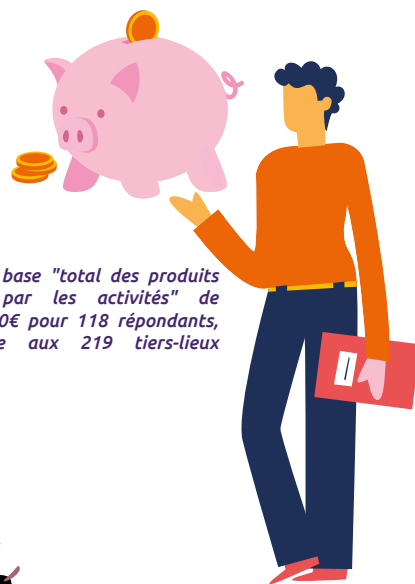
Les activités marchandes sont sources de revenus de fonctionnement et un levier de développement à hauteur de **33 900€ en moyenne par tiers-lieu** (hors subventions), contre 58 910€ en 2023. Il s'agit par exemple de **location d'espaces, d'animation et d'atelier, de prestation pour des partenaires publics ou privés, de vente de boissons et de petites restaurations, de formation...**

La mise en œuvre de ces activités repose sur des ressources humaines, qu'elles soient bénévoles ou salariés, sur leurs compétences et sur une organisation adaptée pour gérer des équipes mixtes (bénévoles et salariés) et une diversité de fonctions (accueil, animation, gestion locative, gestion financière et juridique...).

7 423 728€

de total des produits
générés par les activités des
tiers-lieux en 2025
(hors subventions)*

*Sur une base "total des produits
générés par les activités" de
4 000 000€ pour 118 répondants,
extrapolée aux 219 tiers-lieux
enquêtés.



Quels sont les postes de dépenses ?

La structure des dépenses des tiers-lieux rappelle une réalité souvent méconnue : leur principal investissement n'est pas le bâtiment, mais les femmes et les hommes qui le font vivre. Les dépenses de ressources humaines constituent de loin le premier poste budgétaire, devant les charges de fonctionnement du lieu et les investissements matériels.

Cette répartition illustre le cœur de métier des tiers-lieux. Au-delà de la mise à disposition d'espaces, **leur valeur repose sur l'accueil, la coordination, l'animation de communautés, l'accompagnement de projets et la création de coopérations entre acteurs.** Autant de missions qui nécessitent du temps, des compétences et une présence humaine quotidienne.

Les dépenses liées au bâtiment, aux équipements, à la communication ou aux travaux restent indispensables, mais elles sont au service d'un projet avant tout collectif. **Cette réalité rappelle qu'un tiers-lieu ne se résume pas à un local partagé** : c'est un lieu vivant, dont la première richesse est humaine. Préserver les équipes qui l'animent est donc un enjeu tout aussi important que financer les murs qui l'abritent.

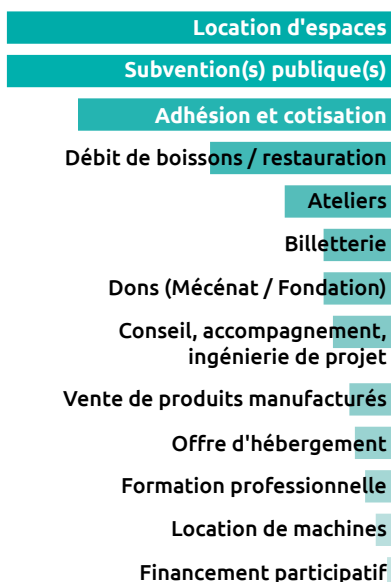


Des lieux d'activités

marchandes et/ou non marchandes

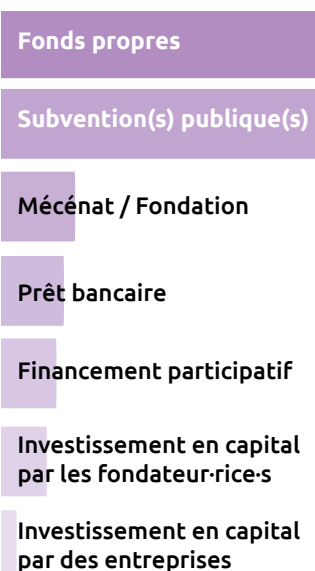
Sources de financement de fonctionnement*

* par ordre d'importance



Sources de financement d'investissement*

* par ordre d'importance



Les sources de fonctionnement sont particulièrement diversifiées. Si la location d'espaces constitue la première source de revenus, elle est complétée par des adhésions, des activités de restauration, des ateliers, de la billetterie, des prestations d'accompagnement ou encore de la formation. Cette diversité traduit la **capacité des tiers-lieux à combiner activités marchandes et/ou non marchandes** pour construire des modèles économiques adaptés à leur projet et à leur territoire.

Pour autant, **les financements publics demeurent un levier structurant** pour une majorité d'entre eux. Ils ne se substituent pas aux ressources propres ; ils viennent soutenir des missions qui relèvent de l'intérêt général : animation de communautés, coopération entre acteurs, expérimentation, accès de tous aux activités ou encore innovation sociale.

Quelles sont les sources de revenus et de financement des tiers-lieux ?

Le modèle économique des tiers-lieux repose sur une hybridation des ressources. En moyenne, ils génèrent 33 900€ de produits d'activité. Par ailleurs, **66% des tiers-lieux répondants déclarent avoir bénéficié de subventions de fonctionnement**, pour un montant moyen de 36 500€ par structure concernée (contre 58 000€ en 2023). À l'échelle régionale, cela représente près de 8 millions d'euros de financements publics mobilisés. Cette répartition illustre un équilibre global entre activité économique et soutien public, qui varie toutefois fortement selon les modèles de chaque lieu.

Cette photographie marque toutefois une évolution notable par rapport à 2023, où les tiers-lieux déclaraient en moyenne 58 900€ de produits d'activité et 58 000€ de subventions par structure, soit 116 900€ de ressources cumulées. En 2025, ce montant n'est plus que de 70 400€, soit une **diminution de près de 40% en seulement deux ans**. La baisse observée, tant sur les ressources propres que sur les financements publics, traduit un resserrement global des marges économiques des tiers-lieux. Elle signale **une fragilisation nette du modèle économique**, pris en étau entre la diminution des financements publics et une activité propre qui ne compense plus la montée des charges et des besoins liés au fonctionnement des lieux.

EN 2025

8 millions d'euros de subventions au total

ont été allouées aux tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine.*

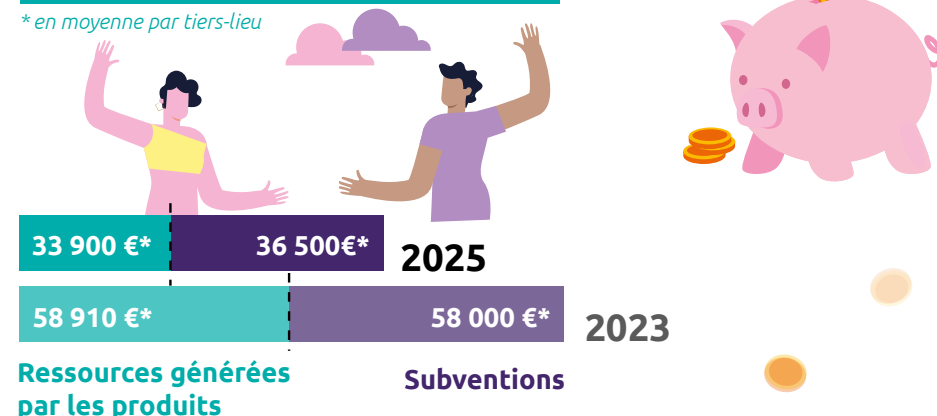
Sur une base de totale des subventions allouées à 118 répondants de 4,4M€ extrapolée pour 219 tiers-lieux enquêtés.

CONTRE 11 MILLIONS D'EUROS

EN 2023

Équilibre des ressources

* en moyenne par tiers-lieu



Des lieux d'activités

marchandes et/ou non marchandes

Le budget des tiers-lieux a-t-il baissé entre 2024 et 2025 ?

Non
Oui

68%
32%

CAUSES principales de la baisse de budget

*% de tiers-lieux concernés

AMPLEUR de la baisse de budget

*% de tiers-lieux par ordre de baisse de budget

- de 10% - 10% à - 25% - 25% à - 50%

32%*

56%*

12%*

54%

Réduction ou perte de subvention publique

20%

Baisse d'activités

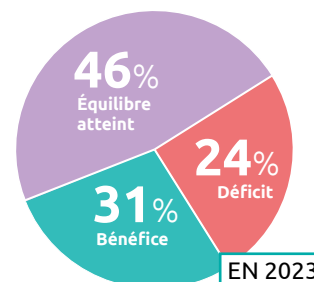
13%

Baisse de la fréquentation

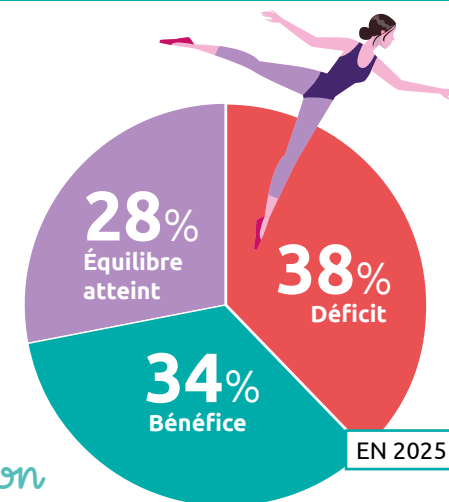
13%

Réduction ou perte de financements privés (mécénat, fondations, etc.)

Situation économique



EN 2023



EN 2025

Quelle est la situation économique des tiers-lieux ?

La situation économique des tiers-lieux connaît une **dégradation nette en 2025**. Alors qu'en 2023, près de la moitié des structures déclarait être à l'équilibre (46%), le déficit devient aujourd'hui la situation la plus fréquente (38% des tiers-lieux). Cette évolution traduit une **fragilisation progressive des modèles économiques**, dans un contexte où les charges de fonctionnement restent élevées et où les ressources disponibles se contractent.

Cette tension se mesure également dans l'évolution des budgets : près d'un tiers des lieux déclare avoir vu leur budget diminuer entre 2024 et 2025. Pour la majorité d'entre eux, cette baisse reste comprise entre 10 et 25%, mais certains subissent des réductions beaucoup plus importantes. La première cause identifiée est sans ambiguïté la **réduction ou la perte de subventions publiques (54%)**, devant la baisse d'activité (20%) ou de fréquentation (13%).

Cette dépendance aux financements publics s'accompagne d'une charge croissante pour les équipes : **les dossiers de demande de subvention aboutissent dans 62% des cas**, ce qui signifie qu'une part importante du temps consacré à la recherche de financements est investie sans garantie de résultat. Dans des structures où les équipes sont déjà réduites, ce temps mobilisé pour rechercher des ressources pèse directement sur la capacité d'animation et de développement des projets.

Ces résultats montrent que les difficultés économiques actuelles ne relèvent pas uniquement de la capacité des tiers-lieux à générer des revenus propres. Elles traduisent aussi une fragilisation de l'équilibre hybride qui caractérise leur modèle : des activités marchandes qui contribuent au fonctionnement, mais qui ne suffisent pas toujours à financer les missions d'intérêt général portées par ces lieux.

Des lieux en lien avec les partenaires locaux



Quels partenaires mobilisent les tiers-lieux ?

Les tiers-lieux développent des partenariats dans de nombreux domaines : emploi, culture, jeunesse, éducation, transition écologique ou encore santé. Cette diversité illustre leur capacité à créer des passerelles entre des acteurs qui interviennent souvent de manière complémentaire mais rarement ensemble.

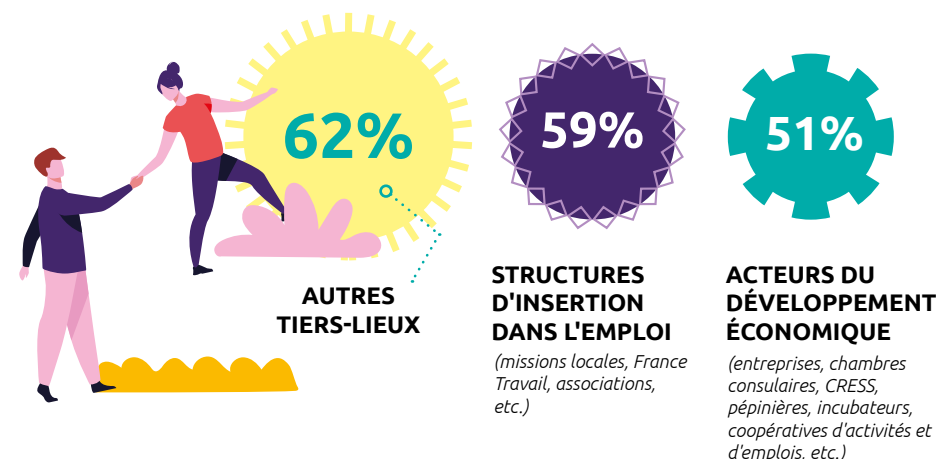
L'absence de partenaire dominant n'est pas un hasard : elle traduit la vocation des tiers-lieux à **faire dialoguer des mondes qui se rencontrent rarement**. Une convergence apparaît toutefois autour des questions d'apprentissage, de travail et de formation, qui constituent un socle commun à de nombreuses coopérations.

Les **relations avec les entreprises du territoire** sont également déterminantes ; ils sont 12% à développer des projets et 29% déclarent développer des coopérations ponctuelles.

Enfin, le premier partenaire des tiers-lieux... ce sont les autres tiers-lieux : 62 % d'entre eux développent des coopérations avec leurs pairs. Dans un contexte de fortes tensions économiques, cette capacité à s'entraider, mutualiser des ressources, partager des compétences ou construire des projets communs apparaît comme l'une des principales forces du réseau régional.

Les principaux partenariats locaux*

**Par ordre d'importance | % des tiers-lieux en lien avec ces partenaires*



46% Acteur-ric-e-s de l'enseignement (MFR, écoles / collèges / lycées / etc.)

42% Structures jeunesse et d'animation locale (Missions Locales, Points Infos Jeunesse, etc.)

40% Acteur-ric-e-s et structures de l'art et de la culture

40% Établissements scolaires

37% Acteur-ric-e-s de la transition écologique

36% : Organismes de formations

31% : Acteur-ric-e-s de l'éducation populaire

Des lieux en lien avec les partenaires locaux

Quels sont les partenaires qui soutiennent le plus financièrement les tiers-lieux ?

Le financement des tiers-lieux repose sur une mobilisation conjointe de plusieurs échelons de l'action publique. Si la **Région apparaît comme le premier partenaire financier**, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et ce depuis 14 ans, elle intervient aux côtés des communes, des intercommunalités et des départements, qui jouent également un rôle déterminant dans le développement des projets.

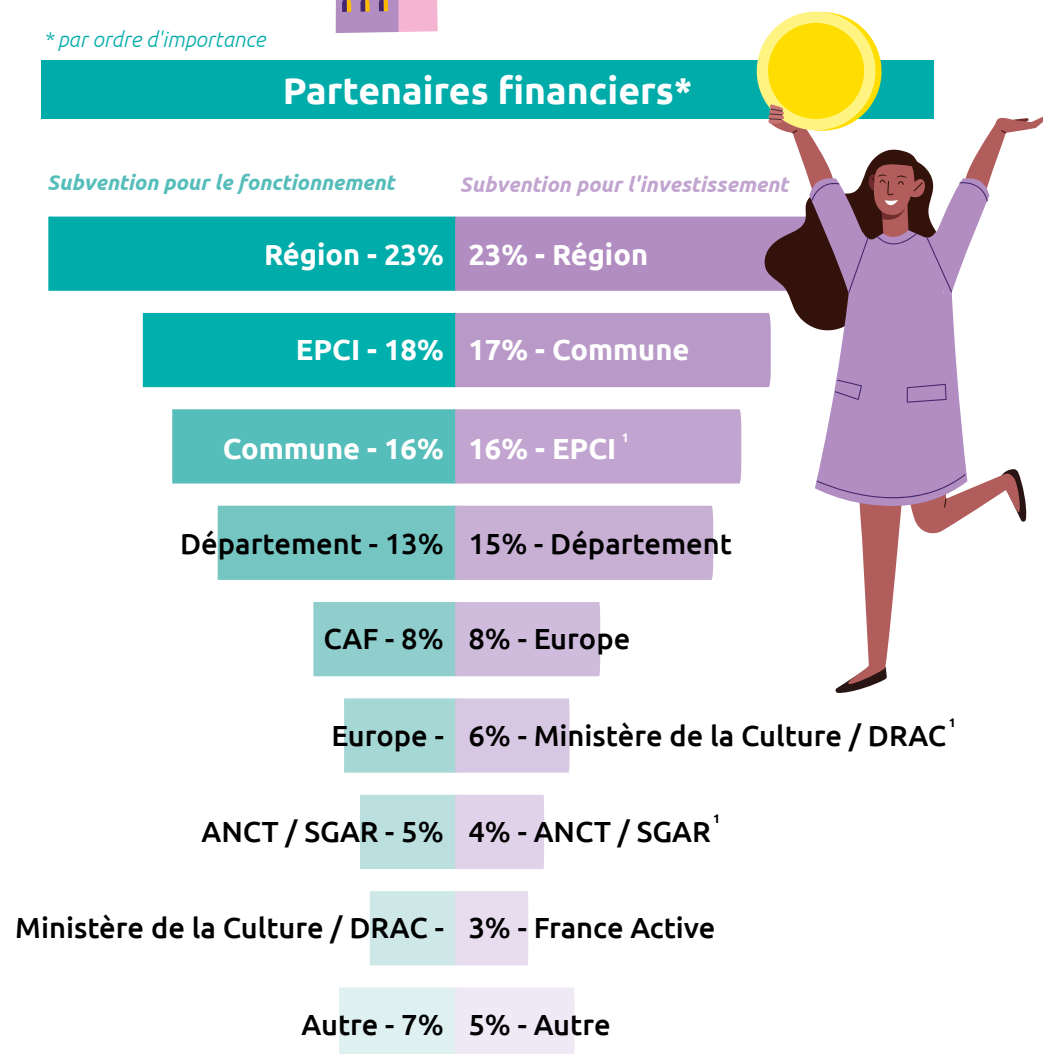
Cette diversité de financeurs reflète la **nature transversale des tiers-lieux**. Parce qu'ils agissent à la croisée des politiques de développement économique, de cohésion sociale, de culture, d'emploi ou encore de transition écologique, ils mobilisent des **partenaires aux compétences complémentaires**.

L'évolution des financements traduit toutefois un changement de paysage. Le soutien de l'État, fortement renforcé ces dernières années à travers le programme Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens de l'ANCT, s'est nettement réduit avec l'extinction progressive de ses crédits. Cette évolution se reflète dans les données : alors que l'État figurait parmi les principaux financeurs des tiers-lieux en 2023, il n'occupe plus qu'une place secondaire aujourd'hui. À l'inverse, **les communes confirment leur engagement croissant**, signe d'une reconnaissance toujours plus forte de l'utilité des tiers-lieux pour la vitalité locale.

Cette pluralité constitue une richesse, mais aussi **un point de vigilance**. Le modèle économique des tiers-lieux repose souvent sur l'articulation de plusieurs financements. La fragilisation d'un seul de ces partenaires peut donc avoir des répercussions importantes sur l'équilibre global des projets et leur capacité à poursuivre leurs missions d'intérêt général.



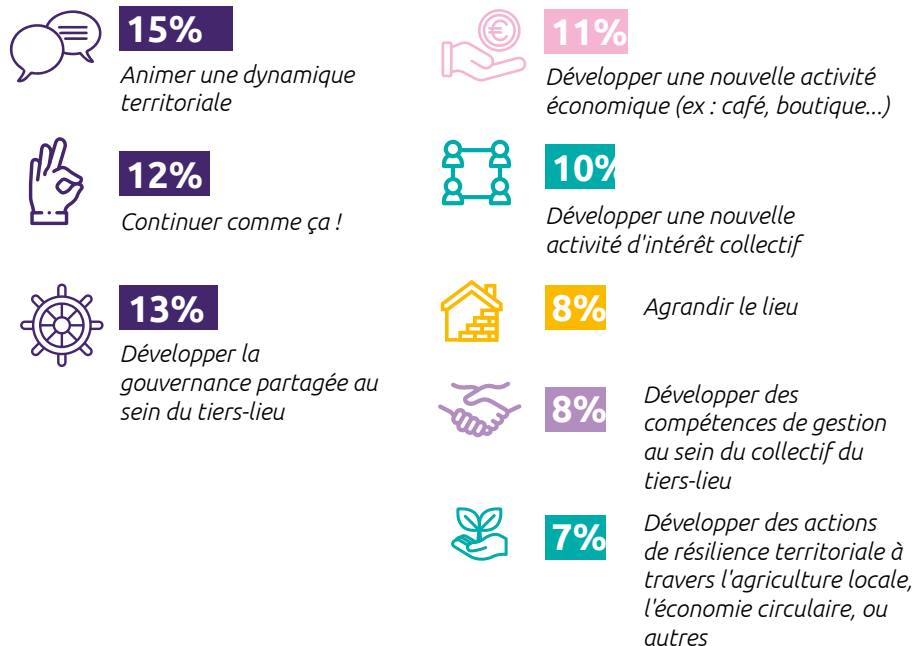
* par ordre d'importance



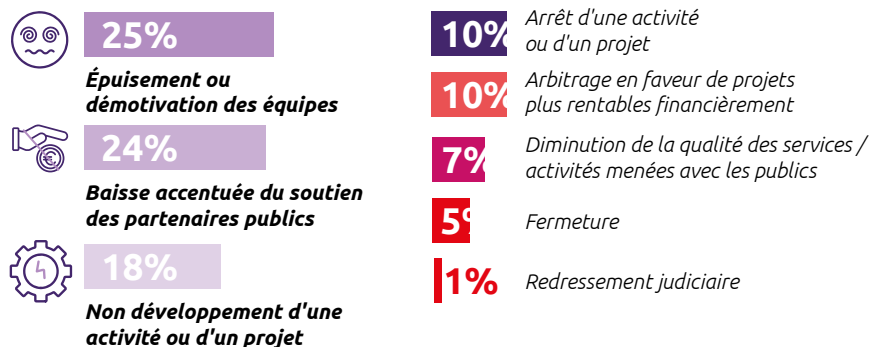
¹ Cf. "Glossaire" page 51.

Des lieux en développement

Les projets à moyen terme



Principaux risques qui pèsent sur les tiers-lieux



Cercle vicieux



Quelles sont les perspectives de développement des tiers-lieux ?

Les tiers-lieux ne manquent ni d'idées, ni d'ambition. Leurs perspectives de développement témoignent d'une volonté de renforcer leur impact sur les territoires.

Pourtant, cette capacité d'initiative se heurte aujourd'hui à une réalité plus préoccupante. Pour une très large majorité des répondants, **les principaux risques ne relèvent pas d'un manque de projets, mais d'un manque de moyens** : épuisement des équipes (25%), baisse des financements publics (24%), difficulté à développer (18%) ou même à maintenir certaines activités (10%). À terme, ces tensions conduiraient certains lieux à arbitrer en faveur de projets plus rentables, au détriment d'actions pourtant essentielles pour les habitant-e-s et les territoires.

Plus inquiétant encore, lorsque la fermeture est envisagée, elle s'explique avant tout par des **fragilités structurelles** : un modèle économique devenu trop instable (54%) ou un manque de ressources humaines lié à l'essoufflement des équipes (38%). Les conflits internes restent, eux, très minoritaires (8%). Ce constat est sans équivoque : les difficultés rencontrées par les tiers-lieux relèvent moins d'un défaut de gouvernance que d'un contexte économique qui fragilise progressivement leur capacité à agir.

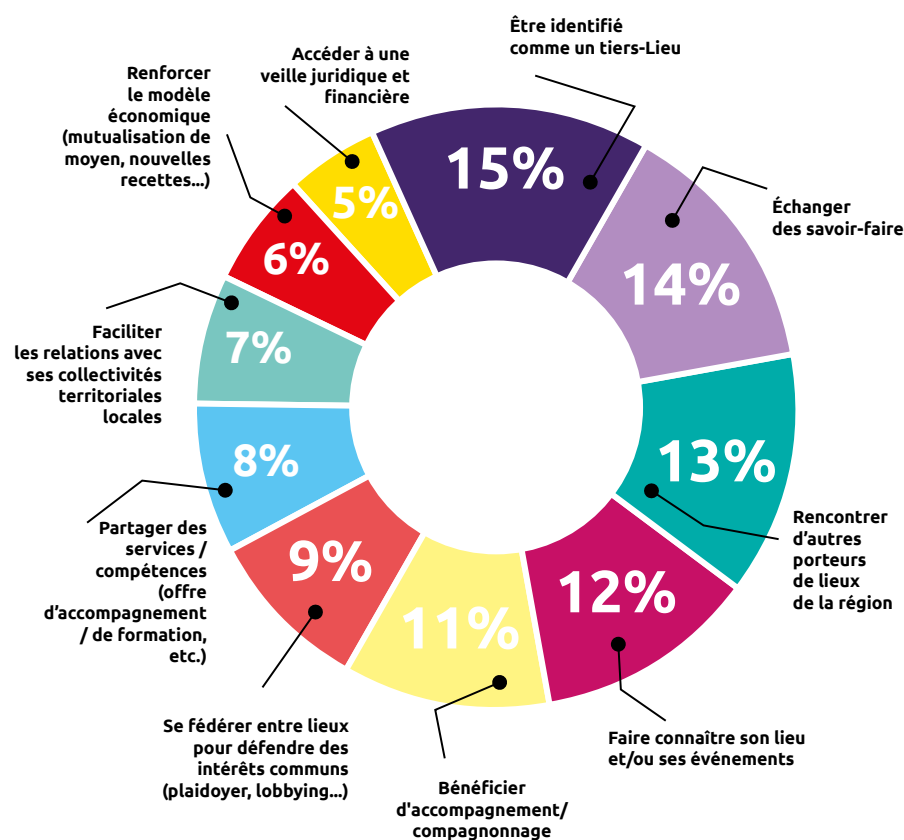
Ce constat est un signal d'alerte. Les tiers-lieux ont démontré leur capacité à recréer, au plus près des habitant-e-s, des services, des activités et des coopérations là où les réponses traditionnelles ne suffisaient plus. En fédérant collectivités, associations, entreprises et citoyen-ne-s, ils ont contribué à retisser ce « premier kilomètre » de l'action publique et de l'action collective, celui de la proximité, de l'accès aux services et du lien social.

Sans une consolidation durable de leurs ressources humaines et financières, ce ne sont pas seulement quelques structures qui risquent de disparaître. Ce sont autant de services de proximité, de lieux d'accueil, d'espaces de coopération et d'initiatives locales qui pourraient s'éteindre progressivement. Pour les collectivités, l'enjeu dépasse donc le soutien à un équipement : **il s'agit de préserver des capacités d'action territoriale qu'il serait particulièrement difficile et coûteux de reconstruire demain.**

Des lieux qui font réseau



Motivations des tiers-lieux à faire partie du réseau régional



glossaire

- › **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elle porte le programme « Nouveaux Lieux Nouveaux Liens » depuis 2019, visant à soutenir des centaines de tiers-lieux sur le territoire national via les Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Fabriques de Territoire » et « Manufactures de Proximité ».
- › **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales.
- › **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- › **Éducation populaire** : est un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former des citoyen-ne-s.
Source : Collectif d'auteurs sous la direction de Christine DELORY-MOMBERGER dont Christian VERRIER « Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique » - Éditions Érès, octobre 2019.
- › **EPCI** : Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale sont des structures administratives regroupant plusieurs communes qui exercent des compétences en commun et élaborent des projets de développement intercommunaux.

- › **ETP** : Équivalent Temps Plein.
- › **EVS** : L'Espace de Vie Sociale est un agrément et un soutien de la CAF pour les structures de proximité qui touchent tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes.
Source : caf.fr
- › **Richesses Humaines** : Bénévoles, salarié-e-s, prestataires, contributeur-ice-s, il s'agit de celles et ceux qui assurent une diversité de fonctions (accueil, animation, gestion locative, gestion financière et juridique...).
- › **Service Civique** : Le service civique est un engagement volontaire sur une mission d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois [...]. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il peut être mis en place dans [...] neuf domaines [...], reconnus prioritaires pour la Nation.
Source : servicepublic.fr
- › **SGAR** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales assiste le préfet de région dans l'exercice de ses missions.

Les activités de la Coopérative Tiers-Lieux

Animation du réseau d'espaces de travail partagés pour tous les secteurs d'activité (tertiaire, artisanal, agricole)

- + Présence et médiation territoriale (conseils, rencontres partenariales, appui aux politiques publiques...)
- + Accompagnements individuels et collectifs
- + Animations thématiques (rencontres régionales, portes ouvertes, webinaires thématiques...)
- + Projets de coopération



En savoir + : cutt.ly/XyvISMHe

Organisme de formation coopératif et certificateur national de la compétence « Piloter un tiers-lieu »



Le catalogue de formations est dédié au changement des pratiques socio-professionnelles des personnes, des organisations et de leurs territoires

- + Professionnalisation des acteur-trice-s
- + Mutualisation de ressources pédagogiques
- + Coopération avec les acteur-trice-s de la formation et de l'orientation

En savoir + : cutt.ly/VyvD6pGa

Expérimentations autour de projets d'innovation sociale

- + Création d'un observatoire de l'existant (évaluation)
- + Développement de projets pilotes
- + Publications
- + Médiathèque



En savoir + : labo.tierslieux.net/
coop.tierslieux.net/mediatheque/

la
coopérative
tiers-lieu

- f tierslieux
- in Coopérative Tiers-Lieux
- @ coop_tierslieux

Vous en voulez encore ?

« Les tiers-lieux pour vivre mieux » un seul site : coop.tierslieux.net

Les publications « par et sur les tiers-lieux »,
éditées par la Coopérative Tiers-Lieux :
cutt.ly/ywS2l4Hf

Pour nous écrire : contact@tierslieux.net

Pour recevoir « Les Nouvelles mensuelles
des Tiers-Lieux » : cutt.ly/fwDwlJuC

Pour embarquer avec nous et porter la voix des
tiers-lieux et des sujets alternatifs haut et fort :
cutt.ly/OwVSYPEY





Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

**la
coopérative
tiers-lieux**

L'action

de la Région en faveur des tiers-lieux

Une action pilotée par la direction de l'Économie Sociale et Solidaire, en transversalité avec d'autres directions (formation, territoires, agriculture...).

Une action incarnée par l'Appel à Manifestation d'Intérêt – **AMI tiers-lieux 2025-2028** qui vise à soutenir deux types de projets :

- **Les projets de création de tiers-lieux** dans les territoires où il n'y en a pas à moins de 20 minutes.
- **Les projets de développement de tiers-lieux déjà ouverts pour renforcer les coopérations avec les acteurs locaux**, professionnaliser les conditions d'accueil et consolider leurs modèles socio-économiques par l'ouverture ou la structuration de nouvelles offres de services dans l'un des 5 domaines suivants : apprendre et se former autrement, fabriquer et produire autrement, nourrir autrement, soigner autrement et expérimenter.

Région Nouvelle-Aquitaine et Coopérative Tiers-Lieux :

un partenariat stratégique pour changer d'échelle

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Coopérative Tiers-Lieux ont renouvelé pour 2025-2028 un partenariat historique visant à consolider un réseau de près de 230 tiers-lieux répartis dans l'ensemble du territoire régional.

L'accord dépasse la seule logique de soutien aux lieux : il affirme les tiers-lieux comme des outils de transformation territoriale, au service de l'emploi, de la formation, de la transition écologique, de la culture, de la santé et de la revitalisation rurale.

Trois ambitions structurent cette feuille de route : renforcer les coopérations locales, porter une vision commune du mouvement des tiers-lieux et adapter en permanence les politiques publiques aux évolutions du secteur.

L'accord réaffirme une conviction forte : le tiers-lieu n'est pas seulement un équipement, mais une démarche collective fondée sur l'ouverture, la coopération et la participation citoyenne.

Coopérative Tiers-lieux et Région Nouvelle-Aquitaine entendent poursuivre leur rôle de pionniers en expérimentant de nouveaux modèles et en faisant de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de référence pour les tiers-lieux à l'échelle nationale et européenne.



Allez à l'essentiel ?



Découvrir *la Synthèse* du Panorama des tiers-lieux 2026

**Panorama
tiers-lieux**
en Nouvelle-Aquitaine

2026

Synthèse

Pour se familiariser
avec les tiers-lieux et
avoir une vue d'ensemble !
<https://cutt.ly/xyvLA0oG>

